Réf. Farde e-Assemblées : 2474102

N° OJ : 139

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Asbl "CIPRoC".- Subside : 4.650,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : un subside est octroyé pour montant total de 4.650,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 22/24824) du budget ordinaire 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle) à l'asbl CIPRoC (473.268.047).

Annexes :